



CDNI COLLECTE DES DÉCHETS HUILEUX ET GRAISSEUX DE LA BATELLERIE

EDITO

La sixième réforme de l'Etat entre en vigueur au 1^{er} juillet 2014

Au 1^{er} juillet 2014, la Loi spéciale qui règle la délégation des pouvoirs du Gouvernement fédéral vers les Communautés et les Régions entrera en vigueur.

Cette sixième réforme de l'Etat comprend également des compétences relatives à la navigation intérieure. Selon la Loi spéciale, il s'agit des compétences suivantes :

- Règlement général de Police pour la Navigation sur les Eaux intérieures (RPNE) ;
- les règles en matière de prescriptions d'équipages ;
- la sécurité des bateaux de navigation intérieure et des bateaux de navigation intérieure qui sont aussi utilisés pour effectuer des voyages non internationaux par mer (navigation d'estuaire) ;
- le transport des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ;
- la réglementation des normes de sécurité techniques minimales en matière de construction et d'entretien des voies hydrauliques et leurs dépendances.

Concrètement, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale sont, au 1^{er} juillet, politiquement responsables de ces matières. L'autorité fédérale – en l'occurrence, le Service Public Fédéral Mobilité et Transports – continue à assurer, jusqu'à nouvel ordre et au plus tard jusqu'au 31 décembre de cette année, les tâches opérationnelles.

Actuellement, un groupe de travail du SPF Mobilité et Transports et des Régions s'attèle au travail pour mettre en application la réforme de l'Etat. Nous vous tiendrons au courant des particularités des évolutions ultérieures pour garantir une bonne transition des compétences.

EDITO

Page 1

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE
POUR LA NAVIGATION SUR LES
EAUX INTÉRIEURES (RPNE)

Page 2

APPEL À PARTICIPATION AUX
SESSIONS D'INFORMATION SUR
LES PRESCRIPTIONS D'ÉQUIPAGE
EN NAVIGATION INTÉRIEURE

Page 2

EN ANNEXE

CDNI : COLLECTE DES DÉCHETS
HUILEUX ET GRAISSEUX DE LA
BATELLERIE

Visitez notre site internet :
www.itb-info.be



2^{ème} trimestre 2014
Bureau de dépôt:
BRUXELLES X
Bd. de l'Industrie 16
1070 BRUXELLES
N° D'AGREATION
P 302059



Règlement général de Police pour la Navigation sur les Eaux intérieures (RPNE)

Depuis le 1^{er} mai 2014, une nouvelle version du RPNE est d'application.

Cette version, basée sur la IV^{ème} révision du CEVNI (Code Européen des Voies de Navigation intérieure) est proche des réglementations des pays limitrophes.

Il existe une brochure « Règles de navigation en images » à disposition sur www.mobilit.belgium.be (Navigation/Publications/Règlements) qui présente, à côté d'aperçus schématiques du règlement, les différences avec les précédentes versions. Sur le même site (Navigation/Réseau belge des voies navigables/Règles de conduite), vous pouvez obtenir le règlement complet.

• RPNE ([www.mobilit.belgium.be/Navigation/Réseau belge des voies navigables/Règles de conduite](http://www.mobilit.belgium.be/Navigation/Réseau%20belge%20des%20voies%20navigables/Règles%20de%20conduite)).

• brochure « Règles de navigation en images » ([www.mobilit.belgium.be/Navigation/Réseau belge des voies navigables/Règles de conduite/Publications](http://www.mobilit.belgium.be/Navigation/Réseau%20belge%20des%20voies%20navigables/Règles%20de%20conduite/Publications)).

• dépliant « Règles de navigation » ([www.mobilit.belgium.be/Navigation/Réseau belge des voies navigables/Règles de conduite/Publications](http://www.mobilit.belgium.be/Navigation/Réseau%20belge%20des%20voies%20navigables/Règles%20de%20conduite/Publications))

• vademecum de la navigation de plaisance ([www.mobilit.belgium.be/navigation/publications/info administrative](http://www.mobilit.belgium.be/navigation/publications/info%20administrative))



Appel à participation aux sessions d'information sur les prescriptions d'équipage en navigation intérieure

Date limite d'inscription 01/09/2014

Octobre 2014 (samedi) à Huy – Bateau Ecole « Province de Liège » (10h-12h)

Conformément à son souci d'améliorer la prestation de service à l'égard des entrepreneurs fluviaux, l'ITB diffuse périodiquement des informations réglementaires via les réseaux sociaux et ce bulletin d'information. Toutefois, vu la complexité de certaines réglementations nationales et internationales, l'ITB souhaite aussi fournir des renseignements clairs et précis sur l'application pratique de ces réglementations.

Dans cette optique, l'ITB propose d'organiser des sessions d'information gratuites accessibles à toute personne intéressée.

La session d'information en langue française, consacrée aux prescriptions d'équipage, sera programmée un samedi du mois d'octobre de 10h à 12h à Huy à bord du Bateau Ecole.

Merci de vous inscrire auprès du secrétariat de l'ITB en mentionnant votre préférence de date (11-18-25/10/2014) pour la session d'information (02/217.09.67, itb-info@itb-info.be).

Mme Christiane VANLUCHENE, Conseiller au sein du SPF Mobilité et Transports et M. Pascal ROLAND, professeur au CEFA-Batellerie de l'Ecole Polytechnique de HUY présenteront la réglementation sur les prescriptions d'équipage sous des angles pratiques ayant trait :

- Aux modalités d'obtention des différentes fonctions d'équipage;
- Aux aspects pratiques de la tenue du livre de bord et du livret de service afin de faciliter la validation du temps de service;
- A la composition des équipages en fonction des modes d'exploitation et des standards d'équipement technique;
- A diverses particularités et dérogations.

N'hésitez pas à vous inscrire rapidement à cette session car le nombre est limité à un maximum de 25 places.

Merci de bien vouloir diffuser ce communiqué auprès des entrepreneurs fluviaux intéressés par cette session d'information utile à l'exercice de leur profession.

